



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Air France

Question au Gouvernement n° 1332

Texte de la question

NAISSANCE DU GROUPE AIR FRANCE-KLM

M. le président. La parole est à M. François-Michel Gonnot, pour le groupe UMP.

M. François-Michel Gonnot. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer.

La semaine dernière, un nouveau géant est né. Et il est français. En effet, la compagnie Air France a pris le contrôle de 90 % du capital de la compagnie néerlandaise KLM. Elle va ainsi diriger le groupe aérien le plus important au monde. C'est une bonne nouvelle pour l'industrie et pour l'économie de notre pays. Le double réseau Air France-KLM, qui s'appuie à la fois sur la plate-forme d'Amsterdam-Schiphol et sur celle de Roissy-Charles-de-Gaulle, va permettre aux clients d'Air France, notamment à nos concitoyens, d'avoir directement accès à plus de 225 destinations de par le monde. Il faut aussi rappeler que le groupe Air France-KLM sera l'élément moteur de ce qui est déjà la plus grande alliance mondiale de compagnies aériennes : SkyTeam. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement a sans doute été un peu trop silencieux ces derniers jours à l'annonce de cette bonne nouvelle. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) J'aimerais donc savoir quelle est l'opinion du ministre des transports sur la naissance de ce nouveau groupe et quelles seront les conséquences de cet accord sur l'avenir de la plate-forme aérienne Roissy-Charles-de-Gaulle.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer.

M. Maxime Gremetz. Le troisième aéroport n'est même pas mentionné dans la question ! Vous pouvez y aller sans crainte, monsieur Goulard !

M. le président. Laissez répondre M. le secrétaire d'Etat !

M. François Goulard, secrétaire d'Etat aux transports et à la mer. Monsieur François-Michel Gonnot, vous avez salué à juste titre la naissance d'un grand groupe français et européen qui, en termes de chiffre d'affaires, est la première entreprise mondiale de transport aérien.

Vous savez que c'est un secteur difficile, soumis à une concurrence absolument redoutable, dans lequel plusieurs entreprises sont aujourd'hui en mauvaise posture. La compagnie Air France elle-même a connu, en 1993, une situation difficile. Depuis, le soutien de l'Etat, la façon dont elle a été dirigée, la mobilisation et la compétence de l'ensemble de ses collaborateurs, ont permis son redressement absolument exemplaire. Mais il convenait de franchir une nouvelle étape.

Dès le début, le projet d'accord entre Air France et KLM a reçu le soutien du Gouvernement, qui a déposé deux textes - le premier en 2003, le second présenté il y a quelques jours dans cet hémicycle par Gilles de Robien - pour tirer toutes les conséquences de cet accord. Il faut insister, comme vous l'avez fait, sur la complémentarité des deux compagnies organisées autour des *hubs* de Schiphol et de Roissy. Je souligne aussi la volonté des cocontractants de respecter les deux cultures d'entreprise. L'ensemble Air France-KLM a pris d'ores et déjà, dans un contexte concurrentiel mondial, une véritable longueur d'avance.

M. Jean-Pierre Blazy et M. Maxime Gremetz. Et le troisième aéroport dans tout ça ?

M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer. Enfin, je voudrais souligner, monsieur le député, que ce dossier illustre le pragmatisme (*" Et le troisième aéroport ? " sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) avec lequel le Gouvernement apporte son soutien, tant aux entreprises privées qu'aux entreprises publiques, pour

leur permettre de devenir des champions français et européens dont, particulièrement dans le cas présent, nous pouvons être légitimement fiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jacques Desallangre. Il n'a rien dit ! C'est nul !

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Gonnot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1332

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mai 2004